



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ecoles nationales superieures de chimie

Question écrite n° 48640

Texte de la question

M. Bruno Retailleau appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les rumeurs de suppression de l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier par sa fusion avec l'université Montpellier-II. Il lui demande donc de bien vouloir l'informer des décisions prises (ou à prendre) par la direction générale des enseignements supérieurs de son ministère sur ce dossier ainsi que les motifs d'une telle décision.

Texte de la réponse

En ce qui concerne un rapprochement de l'École nationale supérieure de chimie et de l'Institut des sciences de l'ingénieur de l'université de Montpellier-II, il n'entre pas dans les intentions du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de procéder à des changements de nature statutaire entre ces établissements aux qualités reconnues, des lors qu'ils ne releveraient pas d'une volonté conjointe de ceux-ci. Cependant, la réforme universitaire engagée vise notamment à construire une grande voie technologique en réponse aux attentes de notre pays. Un groupe de travail constitué de tous les partenaires concernés s'emploie à en définir les objectifs de formation et de recherche, les différents niveaux de sortie ainsi que les possibilités de passerelle et de coopération entre les différents établissements, de manière à dessiner l'architecture générale de cette voie et à en améliorer la lisibilité. C'est donc dans cette optique que doit se situer toute réflexion visant à développer les relations entre les établissements d'enseignement supérieur pour développer et consolider la formation et la recherche dans le domaine de la technologie. Montpellier dispose à cet égard d'atouts importants, tout particulièrement entre ses écoles et l'université de Montpellier-II. Il appartient à ces établissements, dans le cadre des objectifs nationaux de la construction d'une grande voie technologique, d'étudier les conditions qui peuvent leur permettre de valoriser ou mieux leur potentiel.

Données clés

Auteur : [M. Retailleau Bruno](#)

Circonscription : - NI

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48640

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 901

Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1896